



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC « RÉGLEMENT N^O 07-2018 »

AVIS est donné, par la soussignée, que le règlement numéro «Abrogeant et remplaçant les règlements 05-2012 et 05-2016, *Adoptant un Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la MRC*» a été adopté, lors de la séance du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier du 22 août 2018.

Ce règlement a pour but d'établir les principales valeurs en matière d'éthique et de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, plus précisément, pour les employés de la MRC de La Jacques-Cartier.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Jacques-Cartier 60, rue Saint-Patrick, Shannon.

DONNÉ à la MRC de La Jacques-Cartier le 24 août 2018.


SANDRA BOUCHER
Directrice générale et
secrétaire-trésorière